

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DÉCEMBRE 2015 - DÉLIBÉRATION N°2015-19

2. ACCEPTATION DE DONNS ET LEGS

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 3 décembre 2015,

ADOPTE

le montant de 15 900, 00 €, correspondant aux dons et legs du 28 avril au 21 novembre 2015.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Les dons et legs sont adoptés à l'unanimité.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015,

Louis Gautier



Président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes